SAINT-MICHEL

Vivre avec passion

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Septembre 2019

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL
1700, rue Principale, Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Téléphone : **450 454-4502**
Télécopieur : 450 454-7508
www.municipalite-saint-michel.ca

Heures d'ouverture :
Lundi au jeudi : 8 h à 12 h @ 12 h 30 à 16 h 30
Vendredi : 8 h à 13 h

SERVICES MUNICIPAUX
Édifice municipal
Nous joindre : **450 454-4502**
info@mst-michel.ca

FÊTE DE L'ACTION DE GRÂCE
Prenez note que l'Édifice municipal sera fermé le lundi 14 octobre 2019.
Pour toute urgence concernant les travaux publics
composez le 514 713-4502.

ADMINISTRATION ET COMMUNICATIONS

BIBLIOTHÈQUE

OFFRE D'EMPLOI : RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Type d'emploi : Poste permanent - temps partiel
Horaire de travail : 25-30 heures par semaine

Sommaire de la fonction et responsabilités
La municipalité de Saint-Michel est à la recherche d'une personne dynamique pour diriger les activités de sa bibliothèque municipale. Le titulaire travaillera dans un nouvel environnement stimulant puisque d'importants travaux d'agrandissement et de rénovation se termineront aux cours des prochaines semaines. Sous l'autorité du directeur général, le titulaire du poste planifie, organise, dirige et contrôle toutes les activités de la bibliothèque suivant les orientations du conseil municipal.

Exigences académiques
• Détenir un diplôme collégial en technique de documentation ou équivalent;
• Posséder trois (3) années d'expérience;
• Une combinaison de formation et d'expérience pertinente sera considérée.

Toute personne intéressée qui répond aux compétences recherchées, peut faire parvenir son curriculum vitae par courriel ou par la poste, **au plus tard le 5 octobre 2019.**
Par courriel : rh@mst-michel.ca
Par la poste : 1700, rue Principale, Saint-Michel (Québec) J0L 2J0

Pour plus d'informations, consultez notre site Web ***www.mst-michel.ca*** sous la rubrique : offres d'emploi.

TAXES MUNICIPALES

Nous vous rappelons que le 4e versement des taxes municipales est dû pour le 24 octobre prochain et un petit rappel concernant le 3e versement : celui-ci devait être acquitté pour le 29 août dernier.
Vous pouvez effectuer vos paiements de la façon suivante :

- **Chèque**
- **Argent comptant**
- **Carte de débit**

Dans la plupart des institutions financières.
Par mode électronique dans la majorité des institutions financières.

AVIS PUBLICS

Retrait du règlement distinct 2019-185-44-2 modifiant le règlement de zonage /disposition pour l'ajout de l'usage multifamilial, maximum 12 logements, avec structure isolée.

Aux personnes intéressées du secteur formé des zones R-1 et R-19 du plan de zonage de la Municipalité.

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, de ce qui suit :

- Lors de la séance ordinaire du 13 août 2019, le conseil a, par l'adoption de sa résolution numéro 2019-08/235, **décidé de retirer** le Règlement distinct 2019-185-44-2 modifiant le règlement de zonage afin de modifier une disposition pour l'ajout de l'usage multifamilial, maximum 12 logements avec structure isolée, dans la zone R-1.
- Le présent avis est donné conformément au deuxième alinéa de l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

Assemblée publique de consultation
Règlement 2019-187-3 modifiant le règlement de construction

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :
Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Michel, tenue le 10 septembre 2019, le projet de règlement suivant a été adopté : Projet de règlement numéro 2019-187-3 modifiant le règlement de construction numéro 187 et ayant pour objet de modifier les dispositions relatives aux ponceaux.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le mardi 8 octobre 2019 à 19 h 30 au 1700, rue Principale à la municipalité de Saint-Michel.
L'objet de l'assemblée est de présenter ce projet de règlement et de consulter la population. Ainsi, le projet de règlement cité plus haut vise à modifier certaines dispositions du règlement de construction.
Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
Le projet de règlement contient des dispositions qui **s'appliquent à l'ensemble du territoire**. Le projet de règlement peut être consulté, sans frais, à l'Hôtel de ville de la Municipalité, situé au 1700, rue Principale à Saint-Michel, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Michel, le 11 septembre 2019.

Daniel Prince
Directeur général et secrétaire-trésorier
Renseignements : 450 454-4502 poste 107

AVIS DE PROMULGATION

Le 9 juillet 2019, le conseil municipal de Saint-Michel a adopté le **Règlement numéro 2019-185-44-1 modifiant le règlement de zonage numéro 185** et ayant pour objet d'ajuster la classification des usages, de clarifier l'implantation des bâtiments principaux autorisée et de modifier certaines normes relatives à la construction.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le 9 juillet 2019, le conseil municipal de Saint-Michel a adopté le **Règlement numéro 2019-184-5 modifiant le plan d'urbanisme numéro 184** et ayant pour objet d'autoriser les activités récréatives extensives en affectation agricole.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie de ces règlements est disponible, pour consultation, au bureau de l'Hôtel de ville, situé au 1700, rue Principale, Saint-Michel, durant les heures de bureau.

Saint-Michel, le 19 août 2019.

Caroline PROVOST
Secrétaire-trésorière adjointe
Renseignements : 450 454-4502 poste 110

NOUVELLES RECRUES

Les membres du Conseil municipal se joignent au maire pour souhaiter la bienvenue à madame Pascale Payant, à titre de coordonnatrice au service des loisirs, culture et vie communautaire. Ils souhaitent également la bienvenue aux deux nouveaux pompiers : Jonathan Leblanc et Danick Poupart.

TRAVAUX PUBLICS

Des travaux de voirie devront s'exécuter à la fin du mois de septembre sur un tronçon approximatif de 2,1 km sur le rang Nord (entre les adresses civiques situées près du 2154 et 2381, rang Nord). Nous nous excusons des inconvénients que cela peut engendrer.

COLLECTE DE BRANCHES

Dans la semaine du 14 octobre prochain, dès 7 h, débutera une collecte de branches.
Elles seront ramassées dans un délai d'une semaine. Il suffit de les placer de façon ordonnée et perpendiculaire à la rue.
Le tableau ci-contre décrit ce qui est accepté et refusé.

ACCEPTÉ	REFUSÉ
Déposé en bordure de la route	Racines ou terre
Extrémité avec le diamètre le plus gros sur le côté de la rue	Branches attachées
Branches et retailles de cèdres empilées séparément	Vignes
Troncs inférieurs à 5 pouces	Troncs supérieurs à 5 pouces
Branches d'une longueur maximale de 8 pieds	Souches
	Branches avec épines

POLITIQUE DE SUBVENTION POUR COUCHES LAVABLES POUR NOUVEAU-NÉS

Par souci environnemental et dans le but de réduire la quantité d'enfouissement de matières résiduelles résidentielles, la municipalité de Saint-Michel désire encourager les parents à utiliser des couches lavables pour leur(s) enfant(s). Ce programme d'aide permet aux familles d'économiser sur l'achat de couches pour leur(s) enfant(s) et de réduire les coûts de disposition de couches jetables.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les critères suivants doivent être remplis :

- **Être résident de la municipalité de Saint-Michel**
- **Avoir un enfant âgé de 24 mois ou moins**
- **Acquérir des couches lavables – Remplir le formulaire « Demande de subvention pour couches lavables pour nouveau-nés » disponible sur notre site Web : www.mst-michel.ca**

MONTANT DE LA CONTRIBUTION

Le montant global disponible dans le cadre de ce programme d'aide financière pour l'année en cours est de 1 500 $. Plusieurs parents onr déjà profité de cette aide.
Sous réserve des satisfactions des conditions d'admissibilité décrites dans la présente politique, la Municipalité rembourse le montant total de la facture soumise (incluant la TPS et la TVQ) par le résident jusqu'à concurrence de 150 $ par enfant annuellement.
Les demandes de subvention seront traitées par ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement des fonds disponibles.
La présente politique est en vigueur depuis le 1er janvier 2019.

URBANISME

PERMIS POUR LA RÉFECTION DE VOTRE TOITURE

Vous devez changer le revêtement de votre toiture cette année? Notez qu'un permis n'est pas requis si vous remettez le même type de revêtement et de dimension identique au précédent. Par exemple : vous aviez un matériau en bardeau d'asphalte et vous remettez un matériau en bardeau d'asphalte. Si vous changez de matériau, un permis est alors requis. Par exemple : vous aviez un matériau en bardeau d'asphalte et vous souhaitez le remplacer par un matériau de tôle émaillée.

ATTENTION!

Cependant, une exception s'applique à cette règlementation : si votre propriété est située dans les zones assujetties au PIIA « Plan d'implantation et d'intégration architecturale », il est obligatoire d'obtenir au préalable une autorisation du conseil municipal par résolution pour vos travaux de rénovation extérieur. (Zones assujetties : R-17, R-18, R-19, CR-4, CR-5, CR-6, CR-7, CR-8, CR-9)
Nous vous demandons de bien vouloir communiquer avec le service d'urbanisme au 450 454-4502, poste 103 afin de vous assurer si un permis et/ou une autorisation sont requis ou non.

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

UNE RENTRÉE EN TOUTE SÉCURITÉ

Avec le retour en classe, la prudence est de mise et il est essentiel de se remémorer les consignes de sécurité. De plus, nous vous rappelons qu'il est important de respecter la limite de vitesse imposée par le corridor scolaire.

MARCHE

Si votre enfant marche pour se rendre à l'école, expliquez-lui les bonnes habitudes à adopter, telles que : toujours regarder à droite et à gauche avant de traverser une rue. Lui indiquer quelques repères. Lui rappeler de ne pas adresser la parole à des inconnus, etc.

VÉLO

Votre enfant préfère prendre son vélo? Rappelez-lui l'importance de porter son casque protecteur et le respect des règles de signalisation routière. Assurez-vous que son vélo soit en bon ordre et sécuritaire.

AUTOBUS

Si votre enfant prend l'autobus, sensibilisez-le sur l'importance de ne pas se tenir trop près de la route et d'être toujours dans une zone sécuritaire. Lui rappeler d'éviter les bousculades à l'attente de l'autobus de même que lors du trajet.

AUTOMOBILISTE

Soyez vigilant : adoptez une conduite sécuritaire en été comme en hiver. Prévoyez un délai supplémentaire pour faire le trajet lors des journées de mauvais temps. Respectez les limites de vitesses et les zones de 30 km/h.

ALLERGIES

Si votre enfant souffre d'allergie, assurez-vous qu'il ait toujours sur lui un ÉpiPen (ou autre), que cela soit dans son sac à dos, son manteau, sa boîte à lunch ou encore, au service de garde ou à l'infirmerie de l'école.

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

La Semaine de la prévention des incendies se déroulera du 6 au 12 octobre prochain sur le thème :
« Le premier responsable, c'est toi! ».
Partout au Québec, plusieurs activités seront organisées pour promouvoir les comportements sécuritaires à adopter au quotidien afin de prévenir les incendies. Si un incendie survenait chez vous, en trois minutes, le feu et la fumée pourraient vous piéger. Augmentez vos chances de survie grâce à deux gestes concrets :

- Assurez-vous d'avoir un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps.
- Préparez un plan d'évacuation de votre résidence et partagez-le avec les membres de votre famille.

CAPSULE DE PRÉVENTION

EN CUISINE, CHAQUE HUILE A SON UTILITÉ

Saviez-vous qu'il peut être dangereux de faire chauffer certaines huiles en cuisine et que ces dernières peuvent s'auto-enflammer lorsqu'elles atteignent une température critique?

On ne le dira jamais assez, en cuisine, il est primordial de garder un oeil attentif sur ce que l'on fait chauffer, particulièrement lors de l'utilisation d'huiles ou de graisses.
Lorsqu'une huile atteint une température trop élevée (température qui peut varier d'une huile à une autre), de la fumée apparaît. Cette fumée indique que la matière grasse commence à se décomposer et à se dénaturer. Il est alors recommandé de diminuer la température de l'huile.

Continuer de chauffer une huile qui fume peut augmenter la température de cette dernière suffisamment pour que des flammes apparaissent.

Si on ne cesse de chauffer une huile, cette dernière finira par atteindre une température à laquelle elle s'enflammera spontanément!

Ce qu'il faut retenir, c'est que :

- il est important de lire les étiquettes et de se renseigner sur l'utilisation de chacune des huiles;
- seulement quelques huiles peuvent supporter de hautes températures;
- une huile qui fume commence à se dégrader; il est recommandé de diminuer la température d'une huile qui fume afin d'éviter l'apparition de flammes.

LA CARAVANE DES CULTURES

Malgré le succès remporté par la Caravane des cultures, celle-ci a dû cesser ses activités un mois plus tôt que prévu, faute de personnel.

Merci de les avoir encouragés en si grand nombre pendant la saison estivale.

JOURNÉE DE LA CULTURE

AU PARC DES FLAMANTS

JOURNÉE GRATUITE ET OUVERTE À TOUS

SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2019 DE 11 H À 16 H

- Collations et breuvages offerts sur place (gratuit)
- Kiosque à tacos de la Fabrica ($)
- Kiosque de churros ($)
- Kiosque de grillades au profit de l'Association des pompiers de St-Michel ($)
- Kiosque de suçons au chocolat au profit des Choupettes ($)
- Kiosque de slush du Dépanneur St-Michel ($)
- Kiosque de saucisses Giovanni Lando ($)

ARTISANS, EXPOSANTS ET MUSIQUE

- 11 h - 11 h 30 : **Claude Tadif** / Auteure, compositrice et interprète
- 11 h 45 - 12 h 45 : **Guy Remillard** / Interprète
- 13 h - 14 h : **Jean Denault** / Auteur, compositeur et interprète
- 14 h 15 - 15 h 45 : **John Speed Band** / Auteur, compositeur et interprète

ACTIVITÉS ARTISTIQUES

- Participez à un art effervescent
- Atelier d'estampes artistiques avec des légumes et exposition sous les arbres
- Atelier créatif d'arc-en-ciel avec Les Choupettes

Pour profiter des spectacles, apportez vos chaises.

DIMANCHE 29 SEPTEMBRE À 13 H (GRATUIT)

- **APRÈS-MIDI EN POÉSIE À L'ÉGLISE DE ST-MICHEL**
- Poèmes sur l'appréciation de la vie avec **Denise Plourde**
- Partageons la poésie avec **Yvon d'Anjou**

PROGRAMMATION DES LOISIRS : AJOUTS D'ACTIVITÉS

La Municipalité est heureuse de vous présenter une offre diversifiée d'activités de toutes sortes. S'ajoute à la programmation d'automne :

- **cours de yoga : le jeudi à 18 h 30**
- **cours de karaté : le mercredi à 18 h 30**

Notez que l'entraînement abdos-fesses-cuisses se donnera par madame Nancy Lacovella, le mercredi, de 19 h 30 à 20 h. Pour vous inscrire, contactez madame Pascale Payant au 450 454-4502 poste 105 ou par courriel : loisirs@mst-michel.ca

CONCOURS : HALLOWEEN

DÉCOREZ VOTRE MAISON POUR L'HALLOWEEN ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UN PRIX!

Cette année, petits et grands peuvent s'en donner à coeur joie pour l'Halloween!

Pour les adultes : décorez votre maison et courez la chance de gagner l'un des nombreux prix de participation.

Pour les enfants : un rally sera organisé pour découvrir quelques lieux décorés pour l'occasion. Trouvez les indices, répondez à un court questionnaire (l'aide des parents est acceptée) et courez la chance de gagner un magnifique panier rempli de bonbons!

C'est un concours alléchant pour tous!

Surveillez notre site Web et notre page Facebook pour avoir plus de détails dans les semaines à venir!

5E ÉDITION DE VOCATION EN ART!

Tu es passionné des arts visuels?

Ce projet artistique s'adresse à toi, que tu sois peintre, photographe ou dessinateur! Cette tribune gratuite s'adresse aux artistes âgés de 16 à 35 ans. Ce concours-exposition est orchestré par le Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) Huntingdon. La date limite pour s'inscrire est le 30 septembre 2019 et la soirée de vernissage aura lieu le 5 décembre 2019. Des formulaires d'inscriptions sont disponibles à la réception de l'Édifice municipal (1700, rue Principale) ou en ligne au www.vocationenart.com

Bonne chance à tous les participants!

ORGANISMES

LE CERCLE DE FERMIÈRES DE SAINT-MICHEL

C'est le lundi 16 septembre que le **Cercle de Fermières de Saint-Michel** a présenté sa belle programmation 2019-2020! Une année remplie de créativité, d'informations et de réalisations. L'automne s'annonce fort occupé par la tenue des activités suivantes :

- Journée de la culture le 28 septembre : venez voir les créations réalisées par les membres du Cercle.
- Confection d'une poupée Galette, le lundi 30 septembre.
- Samedi 19 octobre : invitation aux enfants de Saint-Michel à venir décorer leur citrouille et cuisiner des muffins et de la compote, au Centre communautaire.
- Soirée d'information sur les fraudes par cartes de crédit, les lois sur les scooters, sur le cannabis, etc… avec un sergent de la SQ, au Centre communautaire.

Activité ouverte à tous!

L'ÂGE D'OR

Avec l'arrivée de septembre, les activités automnales organisées par l'Âge d'Or, reprennent!
Que ce soit les parties de cartes du mardi après-midi (dès midi), la danse en ligne ou les soupers.
Surveillez le prochain Bulletin pour plus d'informations ou contactez madame Denise Ste-Marie au 450 454-3186.

INSCRIPTION AUX CHOUPETTES

Quelques places sont encore disponibles aux Choupettes pour vos tout-petits. On vous invite à communiquer directement avec eux à l'adresse courriel suivante : leschoupettes-destmichel@hotmail.com ou par téléphone au : 450 518 2979.

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT : SOUPER SPAGHETTI

À inscrire à l'agenda : souper spaghetti, le dimanche 10 novembre, au Centre communautaire. Détails à venir dans le prochain Bulletin.

ANNONCE

CAMP DE JOUR 2019 : UNE ÉQUIPE DU TONNERRE!

La cuvée 2019 des animateurs du camp de jour de la municipalité de Saint-Michel était un grand millésime! Les enfants ont pu apprécier leur dynamisme, leur créativité, leur gentillesse et la belle personnalité de chacun d'eux.

Les conseillers municipaux se joignent au maire pour les remercier chaleureusement de leur dévouement envers les enfants de Saint-Michel.
Merci et Félicitations!

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière aura lieu le 8 octobre 2019 à 19 h 30 à l'Édifice municipal.